

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Du 23 avril 2014

Date de la convocation : 17 avril 2014

Etaient présents : Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Franck MORIN, Odile RIONDET, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Evelyne QUINCIEU, Bruno DUCHAMP, Bernard FAUCON, Béatrice DUMAS, Dominique PASTOR, Laurence GILLIARD, Mireille DUMONT, David GIUST, Pascal JURDYC, Sabine BUDYNEK, Jordan CLERC, Elodie JAILLOT, Elodie MORIN.

Absents : Monsieur le Maire, empêché durant une partie du conseil Municipal, n'a pas assisté à la totalité du conseil. En son absence, c'est Monsieur Mirabel, 1^{er} Adjoint qui l'a remplacé.

Ont donné procuration : Elisabeth DEVOS,
Mme Odile MORIN a **été nommé secrétaire.**

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (délégation du 14 mars 2008).

Commission des finances et projets

- Contrat pour la réfection des bandeaux de la toiture de la mairie.
Cocontractant : LES CHARPENTIERES DE SONNAY Prix TTC 11000 €
- Contrat pour l'impression des bandeaux de la toiture de la mairie.
Cocontractant : LES CHARPENTIERES DE SONNAY – Prix TTC 1764.84 €
- Contrat pour des travaux d'électricité à l'église de SOLAIZE ; Cocontractant : PILI SARL. – Prix TTC 4014,00 €
- Contrat pour des travaux de réparation de la toiture de l'église
Cocontractant : ACROLYS – Prix TTC 384.00 €
- Contrat pour des travaux d'électricité (église St Sylvestre)
Cocontractant : PILI SARL Prix TTC 669.00 €

- Contrat pour la réalisation des diagnostics amiante et plomb pour un bâtiment appartenant à la Mairie. Rue de la République
Cocontractant : LA MAISON DU DIAGNOSTIC Prix TTC 4560.00 €
- Contrat pour la fourniture et pose d'une main courante (mairie)
Cocontractant : SERRURERIE STEFAN - Prix TTC 3600 €

Commission sport et Associations

- Contrat pour la fourniture de transpondeurs du gymnase.
Cocontractant : LBA THIVEL – Prix TTC 613.98 €
- Contrat pour la location d'un karcher (entretien cours de tennis)
Cocontractant : SOL SERVICE– Prix TTC 225.49 €
- Contrat pour la réparation de la machine à glaçons (boulodrome)
Cocontractant : MAF – Prix TTC 306.00 €
- Contrat pour des travaux de maçonnerie (portail du tennis club)
Cocontractant : TURAN – Prix TTC 1080.00 €
- Contrat pour le remplacement de deux extracteurs (maison du foot)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 1835.54 €
- Contrat pour la fourniture et pose d'un vasistas (boulodrome)
Cocontractant : MCB MENUISERIE– Prix TTC 561.00 €
- Contrat pour la fourniture et pose d'un double vitrage (gymnase))
Cocontractant : MCB MENUISERIE– Prix TTC 474.00 €
- Contrat pour fourniture et pose d'un ferme imposte (salle polyvalente)
Cocontractant : MCB Prix TTC 372.00 €

Commission scolaire et sociale

- Contrat pour la fourniture de clés passes (école maternelle)
Cocontractant : LBS – Prix TTC 204.01 €
- Contrat pour un trampoline à l'école maternelle.
Cocontractant : TOPLUDO – Prix TTC 389.00 €
- Contrat pour des travaux de menuiserie – portes et anti-pince doigts (école élémentaire)
Cocontractant : ESPACE METAL – Prix TTC 2260.15 €
- Contrat pour le remplacement de poubelles (école maternelle)
Cocontractant : PIERRE LE GOFF – Prix TTC 248.52 €
- Contrat pour des travaux de rénovation (pôle scolaire)
Cocontractant : ENTREPRISE TURAN – Prix TTC 2124.00€
- Contrat pour du petit équipement pour le restaurant scolaire.
Cocontractant : HENRI JULIEN Prix TTC 967.51€

- Contrat pour la mise en place de projecteurs (école élémentaire)
Cocontractant : BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES Prix TTC 1854.00 €
- Contrat pour débouchage réseau EU (école élémentaire)
Cocontractant : THIERRY CHEFNEUX Prix TTC 460.80 €

Commission Culture Communication, et Relations Institutionnelles

- Contrat pour la réparation d'une fenêtre (médiathèque)
Cocontractant : DUCAB MENUISERIE – Prix TTC 492.00 €
- Contrat pour la fourniture et pose d'un arrêtoir magnétique (médiathèque)
Cocontractant : MCB MENUISERIE – Prix TTC 193.20 €
- Contrat pour la réparation d'un éclairage (médiathèque)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 312.87 €
- Contrat pour une armoire à boisson (médiathèque)
Cocontractant : BACCHUS EQUIPEMENTS Prix TTC 386.40€
- Contrat pour le remplacement de la pompe du circuit radiateur (médiathèque)
Cocontractant : E2S Prix TTC 466.81 €

Commission Cadre de Vie et Proximité

- Contrat pour la fourniture de semis de jachères fleuries
Cocontractant : ESPACES VERTS DUCHAMP – Prix TTC 1850.40€
- Contrat pour le nettoyage de la mousse, chemin de Centrevière.
Cocontractant : GROUPE NICOLLIN – Prix TTC 2332.80 €
- Contrat pour l'entretien anti mousse, chemin de Centrevière
Cocontractant : GROUPE NICOLLIN – Prix TTC 564.00 €
- Contrat pour la remise en état d'un monument funéraire
Cocontractant : MARBRERIE MUNIER Prix TTC 1200.00 €
- Contrat pour des travaux de désherbage et plantations (rue du Rhône)
Cocontractant : ESPACES VERTS DUCHAMP Prix TTC 588.00 €
- Contrat pour une haie d'arbustes
Cocontractant : ESPACES VERTS DUCHAMP Prix TTC 1512.00 €
- Contrat pour des panneaux stationnement interdit (entrée du stade)
Cocontractant : SIGNALISATION LACROIX– Prix TTC 234.05 €

Commission développement durable et urbanisme

- Contrat pour la signalétique du site de compostage du pôle scolaire.
Cocontractant : TRIEVES COMPOSTAGES ENVIRONNEMENT Prix TTC 425.00 €
- Contrat pour l'achat d'un dispositif de compostage au pôle scolaire.
Cocontractant : TRIEVES COMPOSTAGES Prix TTC 1280.00 €

Administration Générale

- Contrat pour des fournitures administratives (mairie)
Cocontractant : FIDUCIAL – Prix TTC 148.60 €
- Contrat pour du petit outillage (service technique)
Cocontractant : WURTH FRANCE Prix TTC 152.64 €
- Contrat pour la fourniture d'embouts pour la protection aire de jeux pour enfants (au Mail)
Cocontractant : LBA THIVEL Prix TTC 42.00 €
- Contrat pour des reposes pieds (secrétariat mairie)
Cocontractant : CAMIF COLLECTIVITES Prix TTC 165.56 €
- Contrat pour l'entretien du véhicule Berlingo (service technique)
Cocontractant : GARAGE SAURA Prix TTC 254.86 €
- Contrat pour l'entretien du véhicule Berlingo (service technique)
Cocontractant : GARAGE SAURA Prix TTC 266.33 €
- Contrat pour des fournitures administratives (mairie)
Cocontractant : SIMA Prix TTC 2203.44 €
- Contrat pour la fourniture et pose d'un tapis brossé (mairie : montée d'escalier)
Cocontractant : TAPIS FRANCOIS – Prix TTC 516.24 €
- Contrat pour la fourniture et pose film bande adhésif (vitrage de l'accueil)
Cocontractant : MDE CHAZAUD Prix TTC 252.00 €
- Contrat pour la collecte et analyse de produits dangereux (service technique)
Cocontractant : GROUPE NICOLLIN – Prix TTC 126.00 € par palette et 6.60 € le kilo à analyser
- Contrat pour une clé à triangle pompier et sa boîte (salle polyvalente)
Cocontractant : LBA THIVEL – Prix TTC 126.73 €

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (délégation du 30 mars 2014).

- Contrat pour l'achat de peinture pour effacer les dégradations sur bâtiments municipaux (Tag). Cocontractant Decor Center Corbas – Prix TTC 587,78 €
- Contrat pour un abonnement à un accès numérique de BD pour la médiathèque.
Cocontractant IZNEO – Prix TTC 596,01 €
- Contrat pour un nettoyage complet de la cuisine de la salle de la verrière.
Cocontractant Facility – prix TTC 372,00 €

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur Pierre Mirabel

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Le Maire propose la composition suivante

► COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, INDUSTRIES, PROJETS, MOYENS ET RELATIONS AVEC LE MONDE INDUSTRIEL,

présidée par Pierre **MIRABEL** :

Pascal Jurdyc

Dominique Pastor

► COMMISSION CADRE DE VIE, PROXIMITE ET SECURITE,

présidée par Franck **MORIN** :

Alain Bombrun

Evelyne Quincieu

Elisabeth Devos

Dominique Pastor

Laurence Gilliard

Pascal Jurdyc

Jordan Clerc

Elodie Jaillot

Elodie Morin

Bruno Duchamp

► COMMISSION SCOLAIRE, SOCIAL, EMPLOI ET RELATIONS INTERNATIONALES,

présidée par Odile **RIONDET** :

Evelyne Quincieu

Elisabeth Devos

Béatrice Dumas

Laurence Gilliard

Mireille Dumont

Sabine Budynek



Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de Saint-Fons

► COMMISSION COMMUNICATION, PROTOCOLE, CULTURE ET RELATIONS
AVEC LES HABITANTS

présidée par **Lucie BARRAL** :

Béatrice Dumas

Elodie Jaillot

Elodie Morin

► COMMISSION URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

présidée par **Jean-Michel BUDYNEK** :

Jean Paul Jacquet

Bruno Duchamp

Jordan Clerc

Alain Bombrun

► COMMISSION SPORTS ET ASSOCIATIONS,

présidée par **Michèle TRINQUET** :

Evelyne Quincieu

Elisabeth Devos

Bernard Faucon

David Giust

Sabine Budynek

Elodie Jaillot

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition des commissions énumérées ci-dessus.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Pierre Mirabel

Les collectivités publiques sont soumises à des textes stricts en matière de mise en concurrence des entreprises et de passation de contrats. Dans ce cadre et en application des règles du Code Général des collectivités territoriales et du Code des Marchés publics, il convient de constituer une commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres est chargée :

► D'ouvrir les plis des entreprises lorsque la commune a lancé une procédure de mise en concurrence (en matière de service ou de travaux) ;

► D'analyser la validité des candidatures et les offres

► De proposer à la décision du conseil municipal, l'entreprise qui sera titulaire d'un marché.

La CAO est convoquée en Recommandé avec accusé de réception 15 jours avant sa tenue. Il convient d'élire à bulletin secret, les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Composition de la commission d'Appel d'offres : Sont membres de droit, le Trésor Public et la Direction de la Protection des Populations. Il est rappelé à l'article 22 4° du code des marchés publics :

"Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal sont élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste"

Le Maire RAPPELLE que la liste des candidats à la CAO est issue de la liste intégralement élue au premier tour des élections municipales

Le Maire est candidat à la Présidence de la CAO.

Il est proposé à la candidature, son suppléant, suppléant, ainsi que les 3 autres membres titulaires et leurs suppléants.

La liste ci-après présente :

Titulaire : Guy BARRAL

Suppléant : Mireille DUMONT

Titulaire : Pierre MIRABEL

Suppléant : Odile RIONDET

Titulaire : Pascal JURDYC

Suppléant : JEAN MICHEL BUDYNEK

Titulaire : Alain BOMBRUN

Suppléant : Dominique PASTOR

Il est ensuite procédé au vote puis au dépouillement :

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

La liste proposée obtient : 21 voix

Sont ainsi déclarés élus :

Titulaire : Guy BARRAL

Suppléant : Mireille DUMONT

Titulaire : Pierre MIRABEL

Suppléant : Odile RIONDET

Titulaire : Pascal JURDYC

Suppléant : JEAN MICHEL BUDYNEK

Titulaire : Alain BOMBRUN

Suppléant : Dominique PASTOR

COMPOSITION DU CCAS

Rapporteur : Odile Riondet

Le renouvellement général des membres du C.C.A.S. devra intervenir dans un délai maximum de deux mois à compter du renouvellement du conseil municipal.

Cette composition est gérée par le code de l'action sociale et des familles qui prescrit qu'il y ait autant d'élus que de membres représentatifs de la société civile en matière d'action sociale

Le nombre des membres peut être fixé entre **4 et 8 maximums** (pour chaque catégorie élu et extérieur), auquel il faut ajouter le Maire, qui est Président de droit.

Par délibération, le conseil municipal fixe le nombre de membres du CCAS et désigne les élus du conseil.

Ensuite, le maire fait une publicité (flash info, voie de presse ou autre) pendant 15 jours dans la commune afin que toutes les associations de retraités et de personnes âgées, l'UDAF et les associations de personnes handicapées soient informées collectivement du renouvellement prochain de membres nommés du C.C.A.S. Selon les réponses, le maire choisit les membres, et établit l'arrêté correspondant.

Il est proposé de délibérer pour fixer le nombre de représentants du CCAS : 6 membres désignés au sein du Conseil Municipal et 6 membres représentants d'associations œuvrant dans le domaine social, ces derniers étant désignés conformément à la procédure décrite ci-dessus.

Le Maire est Président de droit. Cette Présidence se comptabilise en sus du nombre de membres. Lorsque le CCAS sera définitivement composé, celui-ci se réunira et désignera en son sein une vice présidence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe à 12 le nombre de représentants du CCAS, dont la moitié des membres désignés au sein du Conseil Municipal ;

**Il est proposé à présent la candidature des membres du Conseil Municipal,
La liste ci-après présente :**

-Odile RIONDET
-Evelyne QUINCIEU
-Béatrice DUMAS ;
-Laurence GILLIARD ;
-Mireille DUMONT ;
-Elisabeth DEVOS

Il est ensuite procédé au vote puis au dépouillement :

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

La liste proposée obtient : 21 voix

Sont ainsi déclarés élus :

-Odile RIONDET
-Evelyne QUINCIEU
-Béatrice DUMAS ;
-Laurence GILLIARD ;
-Mireille DUMONT ;
-Elisabeth DEVOS



Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de Saint-Fons

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYDER

Rapporteur : Jean Michel Budynek

Le Conseil Municipal doit élire ses représentants au SYDER (Syndicat Interdépartemental d'énergie du Rhône).

Ce syndicat rassemble des élus des différentes communes du département du Rhône. Il organise les études et travaux de ces communes, et à leur demande, dans différents domaines touchant à l'énergie (électricité et gaz), domaines qui demandent une technicité élevée tant pour ce qui relève des études que des chantiers.

La commune de Solaize a délégué sa compétence au SYDER dans les domaines suivants :

- éclairage public : création – consommations électriques
- enfouissement des réseaux aériens
- recherches d'économies d'énergie
- création de points de distribution d'électricité
-

Il faut élire un titulaire et un suppléant.

Sont candidats :

Titulaire : Jean Michel BUDYNEK

Suppléant : Alain BOMBRUN

Il est ensuite procédé au vote puis au dépouillement :

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

La liste proposée obtient : 20 voix

Sont ainsi déclarés élus :

Titulaire : Jean Michel BUDYNEK

Suppléant : Alain BOMBRUN

ECOLE DE MUSIQUE : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SOLAIZE AU SEIN DE LA COMMISSION SPECIALE DEDIEE A L'ENTENTE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON (CCPO)

Rapporteur : Franck Morin

Une convention lie la commune de Solaize à la CCPO. Cette dernière est en prestataire de services de la Commune de Solaize pour ce qui relève de l'enseignement musical.



Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de Saint-Fons

Etant donné que la commune de Solaize ne peut être membre de 2 Communautés de Communes (elle est déjà membre du Grand Lyon), elle ne peut, sans cette commission spéciale, être associée aux décisions de la CCPO qui ont une influence sur les modalités de fonctionnement et le coût de l'école de musique.

Il revient à la commune de Solaize de nommer trois membres à bulletin secret pour siéger à la commission spéciale où les questions d'intérêt commun sont débattues dans des conférences depuis le 1^{er} janvier 2007

Les décisions prises ne seront exécutoires qu'après avoir été ratifiées par le conseil communautaire et le conseil municipal de Solaize.

La commission spéciale se réunit en moyenne une fois par mois.

Sont candidats :

Lucie BARRAL
Franck MORIN
Béatrice DUMAS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.
Il est procédé au vote à scrutin public

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

Les candidats obtiennent : 21 voix

Sont ainsi déclarés élus :

Lucie BARRAL
Franck MORIN
Béatrice DUMAS

CLIC OU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Rapporteur : Jean Michel Budynek

Par arrêté préfectoral du 16 juin 2006, il est créé un CLIC autour des sociétés RHONE GAZ et TOTAL France

Cette création est faite en application du Code de l'environnement. Il dispose que les installations classées et dont le périmètre d'exposition aux risques inclut des locaux d'habitation ou des lieux de travail entraîne la création d'un tel Comité.

Il est composé de 30 membres nommés pour une durée de 3 ans renouvelable, répartis en 5 collèges (administration, collectivités, riverains, exploitants et salariés).

Il se réunit 3 fois par an et en tant que de besoin si le Préfet l'ordonne.

Il a pour mission de créer un cadre d'échange et d'informations entre les différents représentants sur les actions menées par les exploitants des installations classées.

En particulier, il est associé à l'élaboration du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est procédé au vote à scrutin public



Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de Saint-Fons

Sont candidats :

Jean Michel BUDYNEK

Jean Paul JACQUET

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

Les candidats obtiennent : 21 voix

Sont ainsi déclarés élus :

Jean Michel BUDYNEK

Jean Paul JACQUET

CLIS OU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE

Rapporteur : Jean Michel Budynek

Par arrêté préfectoral du 18 juin 2002, il est créé un CLIS auprès de l'installation de compostage de déchets végétaux – zone portuaire à TERNAY

Cette création est faite en application du Code de l'environnement.

Il est présidé par le Préfet et est composé de représentants des communes de Ternay, Solaize, Communay, St Symphorien d'Ozon, Vernaison, Grigny, Millery, Charly et Sérézin du Rhône, de représentants d'associations de protection de l'environnement, de représentants de la société COVALE, de la CNR, de la direction départementale de l'agriculture et du service de navigation Rhône Saône.

Il se réunit une fois par an et en tant que de besoin à la demande du Préfet. Son rôle est de favoriser le dialogue avec la population avoisinante.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est procédé au vote à scrutin public

Sont candidats :

Jean Michel BUDYNEK

Bruno DUCHAMP

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

Les candidats obtiennent : 21 voix

Sont ainsi déclarés élus :

Jean Michel BUDYNEK

Bruno DUCHAMP



Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de Saint-Fons

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE LA MISE EN VALEUR DU BATI TRADITIONNEL DE SOLAIZE

Rapporteur : Franck Morin

Par délibération, le conseil nomme 3 membres du Conseil Municipal, pour assurer le suivi opérationnel de la mise en valeur du bâti traditionnel de Solaize.

Cette commission de pilotage a pour objet de suivre les préconisations architecturales en matière de réfection des façades et d'attribuer des subventions sur la base de dossiers et de devis soumis par les particuliers.

Elle se réunit en moyenne 2 fois par an.

Il est procédé au vote à scrutin public, si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est procédé au vote à scrutin public

Sont candidats :

Franck MORIN

Alain BOMBRUN

Jordan CLERC

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

Les candidats obtiennent : 21 voix

Sont ainsi déclarés élus :

Franck MORIN

Alain BOMBRUN

Jordan CLERC

ELECTION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION PARFER

Rapporteur : Jean Michel Budynek

La Commune de Solaize est membre de l'association PARFER (Pour Une Alternative raisonnable Ferroviaire, les Elus Riverains) qui regroupe les élus des territoires des différentes communes touchées par les projets de développement du réseau et du trafic sur les voies ferrées.

Les objectifs de cette association sont :

- la défense des intérêts des communes susceptibles d'être concernées par les contournements ferroviaires de l'agglomération lyonnaise.
- l'aménagement du territoire en préservant la qualité de vie de tous les habitants, le patrimoine environnemental et architectural des communes.



Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de Saint-Fons

- la possibilité d'ester en justice et de se porter partie civile en tant que de besoin.

L'association PARFER a été créée le 12 juin 2002 en préfecture du Rhône. Elle compte des élus municipaux, de députés et de conseillers généraux.

Il convient de d'élire 2 membres chargés de représenter Solaize au sein de cette association : un délégué, un suppléant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est procédé au vote à scrutin public

Sont candidats :

Jean Michel Budynek

Elodie Jaillot

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

Les candidats obtiennent : 21 voix

Sont ainsi déclarés élus :

Jean Michel Budynek

Elodie Jaillot

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CABLE

Rapporteur : Jean Michel Budynek

La Commune de Solaize est membre de ce syndicat. Il a pour mission de poursuivre le câblage du Département et d'aider les communes adhérentes à tirer parti au mieux de la gratuité des liaisons mises en place.

Il convient de d'élire à bulletin secret 2 membres chargés de représenter Solaize au sein de ce syndicat : un délégué, un suppléant

Sont candidats :

Titulaire : Jean Michel BUDYNEK

Suppléant : David GIUST

Il est ensuite procédé au vote puis au dépouillement :

Nombre de votants : 21

Suffrages exprimés : 21

La liste proposée obtient : 21 voix

Sont ainsi déclarés élus :

Titulaire : Jean Michel BUDYNEK

Suppléant : David GIUST



Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de Saint-Fons

ELECTION DES REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE RHONE SUD EST

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune de Solaize soutient le développement de la Mission Locale Sud Est qui intervient, selon une convention conclue avec l'Etat sur les territoires des cantons de Saint Fons, Saint Priest et Saint Symphorien d'Ozon.

Elle a pour objectif d'aider les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, à se construire un parcours d'insertion professionnelle et sociale en agissant en faveur de leur accès à l'emploi, à la formation, à la prévention santé ou la mobilité et coordonne les actions des différents partenaires et financeurs sur un territoire.

Il convient de d'élire notre représentant ainsi que son suppléant chargés de représenter Solaize.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est procédé au vote à scrutin public

Sont candidats :

Elisabeth DEVOS

Odile RIONDET

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Les candidats obtiennent : 21 voix

Sont ainsi déclarés élus :

Elisabeth DEVOS

Odile RIONDET

CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Pierre Mirabel

Conformément à l'article 1650, paragraphe 3, du Code général des impôts, il convient que le conseil municipal propose au directeur des services fiscaux, une liste de 32 personnes afin de constituer la Commission Communale des impôts directs (16 titulaires et 16 suppléants).

Le Maire ou l'Adjoint délégué en assure la présidence.

La Commission a pour objectif de procéder à des évaluations foncières et permet de fixer une valeur locative à des locaux qui sont dépourvus de valeur locative de référence.

Il est proposé la liste suivante :

32 commissaires de la commission des impôts directs sont proposés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste proposée.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des anciens combattants.

Rapporteur : Michèle Trinquet

Dans le cadre des 100 ans de la première guerre mondiale, des animations vont être organisées par l'Association des Anciens Combattants.

La Commune de Solaize, souhaite s'associer à ces manifestations, en raison de l'importance de cet événement historique.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 € à l'**Association des Anciens Combattants.**
- de dire que les crédits sont prévus au BP 2014, au chapitre 65.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au FCSSR

Rapporteur : Michèle Trinquet

Du 28 avril 2014, au 4 mai 2014, le FCSSR accueillera deux entraîneurs roumains, afin de leur montrer le fonctionnement d'un club français.

Afin d'aider le club dans cette démarche,

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 250 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 250 € au FCSSR
- de dire que les crédits sont prévus au BP 2014, au chapitre 65.

Tirage au sort pour la liste préparatoire du jury d'assise (article

261 du code de la Procédure Pénale) : Il est procédé au tirage au sort

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 30 avril 2014, conformément à la loi du 04 août 1884

**Le Maire
Guy Barral**